



Silvia Márton, Frédéric Monier
et Olivier Dard (dir.)

*Moralité du pouvoir et corruption
en France et en Roumanie*

XVIII^e-XX^e siècle

La question de la corruption est au cœur de la vie politique contemporaine en France et en Roumanie. Or, contrairement à ce que pourrait laisser croire une vision trop peu critique d'une actualité enfiévrée, cette question a une longue histoire dans chacun des deux pays. La corruption ne renvoie pas à des pratiques spécifiques et pérennes, mais à des formes d'évaluation critique des gouvernants ainsi que des élites économiques et financières. *Topos* fondateur des cultures politiques contemporaines, elle est une catégorie inachevée investie de sens toujours nouveaux.

Ce volume propose ainsi une histoire comparée de ce phénomène en France et en Roumanie. Il cherche à savoir si certaines évolutions historiques générales, comme les processus de dénonciation de la corruption, de modernisation des États et de création de morales publiques, ou bien encore les pratiques d'influence, d'intérêts et de pouvoir sont communes à ces deux sociétés européennes à la fois éloignées et proches.

La première partie interroge la genèse d'une question politique au XVIII^e et au début du XIX^e siècle. La deuxième partie aborde la question des pratiques de pouvoir et d'intérêt, telles que les contemporains les mettent en œuvre, les pensent et les discutent. La troisième partie est consacrée aux débats, aux critiques publiques, mais aussi aux régulations et aux formes de répression de la corruption : toutes entendent définir des normes pour la probité publique et le bon gouvernement.



ISBN de ce document :

979-10-231-3465-0

Couverture : « Pincé ! Le silence est d'or ! », dessin d'Auguste Roubille, *Le Rire*, 21 octobre 1905, collection privée © Look and Learn/Bridgeman Images

<http://pups.paris-sorbonne.fr>

MORALITÉ DU POUVOIR ET CORRUPTION
EN FRANCE ET EN ROUMANIE

Mondes Contemporains

collection dirigée par Éric Bussière et Olivier Forcade

Dernières parutions

John Foster Dulles. Secrétaire d'État, Cold Warrior et père de l'Europe
François David

L'Afrique indépendante dans le système international
Émilie Robin-Hivert & Georges-Henri Soutou (dir.)

Jacques Seydoux diplomate (1870-1929)
Stanislas Jeannesson

Louis Jacquinot, un indépendant en politique

Julie Bour, Olivier Dard,
Lydiane Gueit-Montchal & Gilles Richard (dir.)

Penser le système international (xix^e-xxi^e siècle).

Autour de l'œuvre de Georges-Henri Soutou
Éric Bussière, Isabelle Davion,
Olivier Forcade & Stanislas Jeannesson (dir.)

L'Aéronautique militaire française outre-mer (1911-1939)
Jean-Baptiste Manchon

Les Guerres balkaniques 1912-1913
Jean-Paul Bled & Jean-Pierre Deschodt (dir.)

Sortir de la guerre

Michèle Battesti & Jacques Frémeaux (dir.)

*La guerre des polices n'a pas eu lieu. Gendarmes et policiers, co-acteurs de la sécurité
publique sous la Troisième République (1870-1914)*

Laurent López

*Émile Guillaumin, paysan-écrivain bourbonnais,
soldat de la Grande Guerre*

Nadine-Josette Chaline

*Génération politique. Les « années 68 » dans les jeunesses
des partis politiques en France et en RFA*

Mathieu Dubois

De Munich à Dantzig. Journal (30 août 1938-18 août 1939)
Paul de Villelume ; édition établie par Simon Catros

Les Gendarmeries dans le monde, de la Révolution française à nos jours
Jean-Noël Luc & Arnaud-Dominique Houte (dir.)

Nicholas John Spykman, l'invention de la géopolitique américaine.

*Un itinéraire intellectuel aux origines paradoxales de la théorie réaliste des relations
internationales*

Olivier Zajec

La Grande Guerre des assiettes

Jean-Pierre Chaline (dir.)

Jacques Foccart : archives ouvertes (1958-1974). La politique, l'Afrique et le monde
Jean-Pierre Bat, Olivier Forcade & Sylvain Mary (dir.)

Silvia Marton, Frédéric Monier et Olivier Dard (dir.)

Moralité du pouvoir et corruption en France et en Roumanie

(xviii^e-xx^e siècle)



Ouvrage publié avec le concours de l'université Paris-Sorbonne,
du Centre Norbert Elias (UMR 8562) de l'université d'Avignon et des Pays du Vaucluse
et de l'ANR

Les SUP sont un service général de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

ISBN de l'édition papier : 979-10-231-0577-3
© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2017
© Sorbonne Université Presses, 2023

Mise en page Emmanuel Marc DUBOIS, Issigeac
d'après le graphisme de Patrick VAN DIEREN

SUP

Maison de la Recherche
Sorbonne Université
28, rue Serpente
75006 Paris

tél. : (33)(0)1 53 10 57 60

sup@sorbonne-universite.fr

<https://sup.sorbonne-universite.fr>

TROISIÈME PARTIE

**Discours critiques et régulations
(XIX^e-XX^e siècles)**

DÉNONCER L'IMPROBITÉ PUBLIQUE DANS UNE « VILLE MAUDITE » : ACTEURS, RHÉTORIQUES ET CONTEXTES DE LA CRITIQUE DE LA POLITIQUE MARSEILLAISE DEPUIS LES ANNÉES 1980

Cesare Mattina
LAMES, Aix-Marseille université

Les idées positivistes et à portée normative propagées par une partie des sciences sociales européennes des années 1990 font le plus souvent coïncider l'augmentation des scandales politiques avec une croissance objective de la corruption¹. Or, à l'encontre de ces thèses, l'hypothèse opposée paraît plus vraisemblable : l'augmentation des scandales et des affaires est plus la conséquence de dynamiques croissantes de dénonciation et de critique sociale des mondes politiques et économiques, que le fruit d'une augmentation – impossible à mesurer objectivement – des pratiques corrompues. Dans les pays d'Europe occidentale, la période comprise entre les années 1950 et la fin des années 1970 connaît des scandales publics moins nombreux que dans les années 1880-1930 ou dans la phase postérieure, à partir des années 1980². Mais cela ne signifie en rien qu'il s'agissait d'une période de plus grande probité publique, ni que l'ère postérieure, avec les vagues d'enquêtes judiciaires en Espagne, en Italie et en France, est forcément plus corrompue³. C'est donc ailleurs qu'il faut chercher les clés explicatives de l'augmentation des scandales politico-financiers à l'œuvre depuis les années 1980-1990, du moins en Europe occidentale, comme le suggèrent fort bien Philippe Garraud et Jean-Louis Briquet⁴. Dans la lignée

- 1 Donatella Della Porta et Yves Mény, « Démocratie et corruption », dans Donatella Della Porta et Yves Mény (dir.), *Démocratie et corruption en Europe*, Paris, La Découverte, 1995, p. 31, et plus globalement Yves Mény, *La Corruption de la République*, Paris, Fayard, 1992 ; Jean-Cartier-Bresson, *Économie politique de la corruption et de la gouvernance*, Paris, L'Harmattan, 2008.
- 2 Frédéric Monier, *Corruption et politique : rien de nouveau ?*, Paris, Armand Colin, 2011.
- 3 Véronique Pujas et Martin Rhodes, « Party Finance and Political Scandal in Italy, Spain and France », *West European Politics*, vol. 22, n° 3, 1999, p. 41-63.
- 4 Philippe Garraud, « Les nouveaux juges du politique en France », *Critique internationale*, vol. 3, n° 1, 1999, p. 125-139 ; Jean-Louis Briquet, Philippe Garraud (dir.), *Juger la politique. Entreprises et entrepreneurs critiques de la politique*, Rennes, PUR, 2001.

de plusieurs travaux socio-historiques et constructivistes⁵, c'est du côté des processus historiques de critique sociale et de dénonciation publique qu'il faut chercher des pistes. Les logiques de recompositions professionnelles au sein des mondes politiques, médiatiques et judiciaires ainsi que les interactions entre ces différents groupes doivent être gardées à l'esprit.

Dans cette optique, le cas d'une ville comme Marseille est fort intéressant à étudier. Comme d'autres « villes maudites », dénoncées et stigmatisées, Marseille se prête bien aux actions critiques et de dénonciation de la politique⁶. Elle devient par moments un laboratoire de la dénonciation et des expérimentations politiques, technocratiques, médiatiques et judiciaires autour de la moralisation de la vie publique. Elle a été le théâtre depuis une trentaine d'années de nombreux événements marquants : affaires politico-financières (affaire des fausses factures à la mairie en 1982, affaire Urba en 1988), multiples rapports de la Cour des comptes (CDC), puis de la chambre régionale des comptes (CRC) sur la gestion des collectivités locales depuis les années 1980, remise en question de la gestion municipale ou du clientélisme venant des milieux politiques (Gaston Defferre entre 1977 et 1985, Robert Vigouroux au moment de son élection à la mairie en rupture avec les partis traditionnels), débat des élections primaires du parti socialiste en 2013 en vue des municipales de 2014, multiplication d'enquêtes judiciaires depuis 2009-2010 concernant les frères Alexandre et Jean-Noël Guérini ou le financement frauduleux d'associations (notamment l'affaire Andrieux), affaire de la fédération socialiste des Bouches-du-Rhône en 2014, entre autres.

Marseille est un cas d'école, paradigmatique de la « ville maudite » et stigmatisée⁷. Pourtant, même elle avait vécu, entre les années 1950 et la fin des années 1970, une période caractérisée par un nombre très limité de scandales et de dénonciations⁸. Selon notre hypothèse, un système de gouvernement et de régulation politique – fondé sur la redistribution clientélaire à certains groupes privilégiés et familles – rarement dénoncé dans l'espace public connaît des

5 Olivier Dard, Jens Ivo Engels, Andreas Farmheir et Frédéric Monier (dir.), *Scandales et corruption à l'époque contemporaine*, Paris, Armand Colin, 2014.

6 Mathieu Lapointe, *Nettoyer Montréal. Les campagnes de moralité publique. 1940-1954*, Québec, Septentrion, 2014 ; Peter Jones, *From Virtue to Venality: Corruption in the City, Manchester*, Manchester University Press, 2013 ; James Moore et John Smith (dir.), *Corruption in Urban Politics and Society, 1780-1950*, Aldershot, Burlington, Ashgate, 2007.

7 Laurence Montel, « "Marseille-Chicago" : naissance d'une représentation », *Faire Savoirs*, n° 11, « Délinquance, criminalité et banditisme dans la région marseillaise », 2014, p. 9-18.

8 Nicolas Maïsetti, « L'affaire de l'urbaine immobilière à Marseille. Corruption de fonctionnaires et économie politique de la production urbaine dans les années 1960 », communication à la journée d'étude doctorale « Patronages et clientèles politiques en Europe », 4 mai 2016, université d'Avignon.

attaques à partir de la fin des années 1970⁹. Elles sont d'abord ponctuelles, puis de plus en plus régulières. Parmi d'autres, deux logiques de la dénonciation de l'improbité publique et de la politique marseillaise nous paraissent importantes à traiter ici. La première est gestionnaire et néo-managériale. Portée par des acteurs judiciaires (magistrature compta-ble et ordinaire), elle s'attaque à la mauvaise gestion et au clientélisme dans un contexte de transformation du gouvernement urbain depuis la fin des années 1970. La deuxième logique est essentialiste et culturaliste : ayant comme cible Marseille en tant que ville clientéliste et corrompue, elle est portée par différents acteurs de la dénonciation.

LA LOGIQUE NÉO-MANAGÉRIALE DE DÉNONCIATION DES PRATIQUES POLITICO- INSTITUTIONNELLES : LA MONTÉE EN PUISSANCE DES MAGISTRATURES COMPTABLES

Une première remise en question débute à Marseille dans la deuxième moitié des années 1970 à l'initiative de Gaston Defferre lui-même. Il est soutenu par un nouveau personnel politique et technocratique recruté à cette époque dans le parti et à la mairie, dont Michel Pezet et Philippe Sanmarco¹⁰. Ce renouveau est dû principalement à la volonté politique de Gaston Defferre de rompre avec les vieux compagnons de la Résistance au moment des accords d'union de la gauche et de son accession imminente aux plus grandes responsabilités politiques au côté de Mitterrand¹¹. Mais on ne doit pas sous-estimer la logique gestionnaire qui sous-tend ce processus, et accompagne le tournant néo-managérial des collectivités locales au même moment¹². Même si elle n'est pas encore explicite dans les années 1977-1985, cette logique de dénonciation cible indirectement la mauvaise gestion municipale, le « clientélisme », les pratiques de redistribution et de favoritisme comme des facteurs déterminants de mauvaise gestion et de gaspillage d'argent public. À partir des années 1980, les magistratures comptables, en particulier la Cour des comptes puis la chambre régionale des comptes, se saisissent de ces dossiers. Elles exercent ainsi un pouvoir de critique et de dénonciation des pratiques et des mœurs politiques. En février 1981, la CDC publie un rapport reprochant au maire de Marseille le manque d'orthodoxie dans ses méthodes de gestion comptable.

- 9 Cesare Mattina, *Clientélismes urbains. Gouvernement et hégémonie politique à Marseille*, Paris, Presses de Sciences Po, 2016.
- 10 Bernard Morel et Philippe Sanmarco, *Marseille, l'endroit du décor*, Aix-en-Provence, Édisud, 1985 ; Cesare Mattina, *Clientélismes urbains, op. cit.*
- 11 Gilbert Rochu, *Marseille. Les années Defferre*, Paris, Alain Moreau, 1983 ; Gérard Unger, *Gaston Defferre*, Paris, Fayard, 2011.
- 12 Renaud Payre, *Une science communale ? Réseaux réformateurs et municipalité providence*, Paris, CNRS Éditions, 2007.

À partir de ce moment-là, les rapports des magistratures se multiplient et ont un impact croissant.

Dans un des très rares travaux de sciences sociales sur la magistrature comptable, Olivier Benoît montre que les CRC, créées par les lois de décentralisation de 1982 afin d'exercer un contrôle comptable, financier et gestionnaire n'acquièrent que progressivement un rôle majeur contre la mauvaise gestion. Ce rôle s'étend de manière indirecte, à la lutte contre la corruption et les phénomènes clientélares¹³. À partir des années 1990, les médias reprennent leurs rapports et lettres d'observation aux organismes contrôlés, y compris dans les grandes villes.

208 Cette médiatisation se vérifie dans les Bouches-du-Rhône dans les années 1990 au moment du contrôle exercé sur la mairie d'Istres et sur François Bernardini, leader local du parti socialiste. Il est désigné par la CRC comme le « comptable de fait » d'une association d'Istres subventionnée par le conseil général des Bouches-du-Rhône, dans lequel Bernardini siégeait comme élu. La CDC et la CRC enquêtent dans les années 1995-1996 sur la mairie d'Istres, le conseil général et François Bernardini. Cela conduit à l'inéligibilité de cet élu, contraint de quitter ses responsabilités politiques. L'action de la CRC rencontre alors un grand retentissement médiatique et politique car Bernardini n'est pas une figure secondaire du PS. Entré au parti en 1974, à seulement 21 ans, il a été l'un des jeunes cadres de la zone de l'étang de Berre formé sous l'aile de Michel Pezet. Adjoint au maire d'Istres en 1983, puis premier secrétaire de la fédération socialiste des Bouches-du-Rhône en 1990, il accède à la haute responsabilité de président du conseil général en 1998.

Entre février et novembre 1995, Bernardini reçoit trois lettres d'observations (deux de la CDC et une de la CRC), en qualité d'adjoint au maire, pour la gestion de la commune d'Istres et pour des subventions à des associations dont il est, considère-t-on, le véritable gérant. Un deuxième dossier est ouvert pour son mandat de conseiller général. Après de multiples rebondissements judiciaires, en mai 1998, la CRC déclare Lucien Weygand – à l'époque leader socialiste marseillais au conseil général – et Bernardini « comptables de fait » des deniers du département des Bouches-du-Rhône versés à une association entre 1990 et 1994. Ce processus de mise en examen est alors sans précédent, par son ampleur, dans la France des années 1990.

Cette remise en question des hommes politiques et de leurs pratiques, de la part d'institutions judiciaires, aboutit à des résultats. Alors que la gestion comptable de fait existant depuis la loi de finances du 23 février 1963 était jusqu'alors

13 Olivier Benoît, *Les Chambres régionales des comptes. Étude d'une institutionnalisation*, thèse sous la dir. d'Alain Garrigou, Paris X Nanterre, 2001.

tolérée, elle le devient de moins en moins. Le processus d'institutionnalisation de la magistrature financière et comptable et sa légitimité à juger des pratiques politico-administratives étaient encore loin d'être acquis. Mais les CRC se sont progressivement installées dans le paysage grâce à leur capacité à sortir gagnantes de luttes institutionnelles et grâce à une médiatisation conférant à leur contrôle de gestion une importance considérable¹⁴.

L'analyse de différentes lettres d'observation de la CRC concernant quatre collectivités territoriales liées à Marseille (ville de Marseille, communauté urbaine Marseille-Provence, département des Bouches-du-Rhône et région Provence-Alpes-Côte d'Azur ou PACA) et à d'autres organismes publics entre 2000 et 2012 confirme cela. Les magistratures comptables ont un rôle croissant dans la remise en question des pratiques politiques et de gestion. Ainsi, les CRC s'expriment en termes d'évaluation des politiques publiques, pointant – dans un langage feutré – les pratiques clientélares et le favoritisme. Des termes comme *clientélisme*, *favoritisme*, *emplois fictifs*, *gaspillage d'argent public* ne sont certes pas explicitement employés dans leur argumentaire. Pourtant, en lisant parfois entre les lignes, beaucoup de remarques de la chambre font référence à ces phénomènes. Nous avons ainsi repéré – parmi d'autres – deux exemples.

Plusieurs lettres d'observation de la CRC paraissent exemplaires de cette remise en cause de pratiques jusqu'alors ordinaires et tolérées, comme la redistribution de ressources à la circonscription d'un élu, à l'occasion d'élections. Dans un rapport de 2005, la CRC soulève la question du versement d'une subvention extraordinaire de fonctionnement du conseil régional PACA à une commune :

Le volontarisme peut être illustré par des versements récents de subventions de fonctionnement, alors qu'au cours de la période sous revue, la région n'en avait auparavant jamais attribué à d'autres collectivités. Ainsi le 13 décembre 2002, le conseil régional a-t-il décidé d'une subvention de ce type « exceptionnelle, globale et forfaitaire » à la ville d'Arles, d'un montant de 2,49 millions d'euros dans le cadre d'un projet d'aménagement du territoire ; cette délibération faisait également état d'une subvention d'investissement de 164 688 euros à la ville de Caumont-sur-Durance ainsi que d'une subvention d'investissement, également attribuée à la ville d'Arles, d'un montant de 120 000 euros pour la requalification du tissu urbain de Salin-de-Giraud¹⁵.

14 Olivier Benoît, « Les chambres régionales des comptes face aux élus locaux. Les effets inattendus d'une institution », *Revue française de science politique*, vol. 53, n° 4, 2003, p. 535-558, ici p. 545.

15 CRC PACA, *Rapport d'observations définitives sur la gestion de la région Provence-Alpes-Côte d'azur. Années 1994 à 2000*, 22 mars 2005, p. 9.

La commune d'Arles est le territoire électoral de l'ancien président de la région PACA Michelle Vauzelle (1998-2015). Là se trouve sa circonscription (la 16^e des Bouches-du-Rhône) dont il a été député de 1986 à 2017 (à l'exception des mandats de 1993-1997 et de 2002-2007). Il a été conseiller municipal d'Arles de 1977 à 2001, maire de 1995 à 1998 et conseiller général du canton d'Arles-Ouest entre 1992 et 1997. Sans jamais le dire ouvertement, la CRC estime injustifié, non réglementé, ce transfert d'argent public à la circonscription électorale du président de la région, au moment de la campagne électorale. Sous couvert de gestion, une politique régionale sans critères clairs est pointée du doigt par la CRC. Celle-ci va à l'encontre des redistributions massives de ressources aux clientèles électorales d'une circonscription.

210

La critique gestionnaire de la CRC paraît – en dépit de son langage feutré – encore plus radicale dans les lettres adressées au bailleur social du département des Bouches-du-Rhône OPAC Sud (devenu 13 Habitat). Il s'agit des politiques d'attribution des logements sociaux. La CRC pointe la grande quantité de demandes de logements HLM adressées à 13 Habitat : 26 500 demandes en 2008 pour un parc d'un peu plus de 30 000 logements. Elle remarque également un taux de rotation extrêmement faible (3,2 % des logements en 2007) et en constante baisse depuis 2005¹⁶. Les attributions mensuelles ne dépassent pas les 160 logements par mois. En 2001 et en 2008, la CRC remet fortement en question les méthodes d'attribution des logements sociaux du bailleur du département : elle juge excessif le recours, dans les années 2000, à des attributions effectuées en dehors de la commission *ad hoc*. La CRC note que :

L'examen des bilans annuels d'activités de la commission d'attribution pour les exercices de 1993 à 1998 inclus conduit à observer que la commission ne se réunit pas systématiquement tous les mois, contrairement aux dispositions de l'article 5 du règlement intérieur, ce qui a pour conséquence un recours anormalement élevé aux attributions directes par le président de la commission¹⁷.

Les données fournies par l'OPAC à la CRC montrent que sur 520 attributions en 1993, 244 ont été effectuées directement par le président sans passer par un examen des candidatures en commission. Ces années coïncident avec la présidence de Jean-Noël Guérini qui occupe cette responsabilité entre 1987 et 1998, au moment où il commence à construire patiemment son pouvoir au sein du parti socialiste et dans le département. La CRC critique comme des

16 Le taux de rotation est le pourcentage de noyaux familiaux sortant à leur initiative d'un appartement HLM.

17 CRC, *Lettre d'observation définitive relative à la gestion de l'OPAC sud*, 26 décembre 2001, p. 10-11.

dysfonctionnements ce qui permet une redistribution clientélaire des logements sociaux hors de toute logique objectivable.

L'analyse de l'action de la magistrature financière et comptable à Marseille à partir des années 1990 montre que la remise en cause gestionnaire et financière des pratiques politico-institutionnelles et du clientélisme est la conséquence, non pas d'une supposée augmentation soudaine de ces phénomènes, mais plutôt de deux facteurs concomitants. Le premier est un changement du système normatif quant aux modalités de gestion institutionnelle. Cela implique, comme le montre l'affaire Bernardini, l'introduction de nouvelles règles dans la gestion des associations. Le second est la montée au créneau d'acteurs comme la CDC et la CRC. Porteuses de ce changement de normes, elles saisissent de nouvelles opportunités et s'érigent, pour le dire comme Howard Becker, en entrepreneurs de morale et en acteurs critiques de la politique à l'échelle locale¹⁸.

DÉNONCER LA POLITIQUE MARSEILLAISE :

RHÉTORIQUES CULTURALISTES ET RÔLES SOCIAUX DES DÉNONCIATEURS

Alors que dans les années 1980 et 1990 la dénonciation de la politique à Marseille ne visait pas la ville en tant que telle, la situation se modifie dans les années 2008-2012. On assiste de façon croissante à une mise en dénonciation de Marseille, ville du Sud, clientéliste et corrompue. Les protagonistes de cette dénonciation sont essentiellement des journalistes, des magistrats et quelques hommes politiques qui agissent dans une arène médiatique à la fois locale et nationale. Ces arguments s'emploient à propos d'acteurs politiques marseillais définis de façon ethnique, en particulier lorsqu'on évoque les « Corses de Marseille ». Dans le premier cas que nous allons évoquer (celui de l'affaire Guérini), cette rhétorique culturaliste est au centre de la logique de dénonciation de Marseille. Dans le deuxième cas, celui de l'affaire Montebourg-fédération socialiste des Bouches-du-Rhône, Marseille est plutôt le théâtre idéal de la quête de visibilité et de la construction d'une carrière politique autour de la dénonciation de l'improbité publique.

Le processus de remise en question de la politique marseillaise qui avait subi un certain ralentissement à partir de 1997 connaît une forte accélération à partir de 2008. Cela est dû tout d'abord à l'éclatement de ce que la presse a nommé l'« affaire Guérini ». Cette affaire, implique au départ Alexandre Guérini, chef d'entreprise du secteur des déchets et militant du PS, ainsi que plusieurs élus et fonctionnaires de l'agglomération marseillaise. Elle finit pour toucher son

18 Howard Becker, *Outsiders: Studies in the Sociology of Deviance*, New York, The Free Press, 1973.

frère, Jean-Noël Guérini, président du conseil général, plusieurs fois mis en examen depuis septembre 2011 pour des délits comme ceux de corruption et d'association de malfaiteurs. La dénonciation des frères Guérini par les médias et la magistrature va bien au-delà de la critique pour mauvaise gestion, corruption ou clientélisme. Elle fait apparaître une rhétorique culturaliste dont les composants se renforcent mutuellement.

La première est le caractère « mafieux » des pratiques observées. Les mots *mafia*, *mafieux*, *milieu* ou encore *banditisme* reviennent systématiquement dans le langage des journalistes et des enquêteurs. Ces mots sont utilisés dès les premières révélations dans la presse, notamment par le journaliste de *La Provence*, Denis Trossero. Il y a là une convergence rhétorique entre le langage journalistique et celui des enquêteurs (gendarmes, policiers ou magistrats, qui restent anonymes). *La Provence* présente ainsi des informations provenant d'« une source proche de l'enquête » :

212

On est dans un véritable système mafieux au sens littéral du terme [...], avec des chefs d'entreprise peu regardants sur les méthodes, des hauts fonctionnaires, des décideurs et des personnages en lisière du milieu. Que veut-on de plus ? Et tout cela se passe au soleil, comme en Italie du Sud¹⁹.

De « bonne source », on évoque « un statut aussi féodal que mafieux, avec un homme [Alexandre Guérini] qui décide, qui recrute et qui arbitre et un degré de complaisance de ses interlocuteurs qui s'explique assez mal »²⁰.

Des liens entre les frères Guérini et des entreprises d'hommes appartenant au « milieu » ou au « grand banditisme » sont évoqués par les journalistes à partir des enquêtes du juge d'instruction Duchaine. Les références à la mafia ou au banditisme relèvent plus du jugement de valeur de « sources proches de l'enquête » que de l'analyse journalistique distanciée. L'utilisation de ces mots donne aux journalistes plus de relief et d'impact, alors que le langage des accusations est souvent technique et juridique – trafic d'influence, abus de biens sociaux – et peu évocateur pour le grand public. On retrouve ces argumentaires, non seulement chez les journalistes mais aussi dans les milieux judiciaires. La deuxième demande de levée d'immunité parlementaire adressée en novembre 2012 par le juge Duchaine au Sénat à l'encontre de Jean-Noël Guérini estime que :

19 Denis Trossero, « Marchés publics : la folle journée d'Alexandre Guérini », *La Provence*, 30 novembre 2010, p. 2.

20 Denis Trossero, « L'omnipotence d'Alexandre Guérini révélée », *La Provence*, 1 décembre 2010, p. 2.

[...] compte tenu de la gravité de l'affaire, de sa très grande complexité et du caractère mafieux de l'organisation mise à jour [...] Alexandre Guérini était le trait d'union entre le milieu et la bonne société, entre le monde politique et la sphère économique²¹.

En plus de ces évocations explicites de la mafia et du milieu, plusieurs articles de presse pointent l'omniprésence d'Alexandre Guérini, ses méthodes menaçantes et sa capacité d'influence dans les administrations publiques, telles que la communauté urbaine Marseille-Provence Métropole, le conseil général, plusieurs mairies du département et la société HLM 13 Habitat.

Le deuxième registre culturaliste de dénonciation, particulièrement utilisé par les journalistes met l'accent sur les origines corses d'Alexandre et de Jean-Noël Guérini. Ces origines sont censées expliquer le caractère clientéliste de leur comportement et leur népotisme. Si la thématique familiale est évoquée implicitement dans la presse locale, qui reprend le terme « Monsieur Frère » pour désigner l'influent Alexandre Guérini, on retrouve la stigmatisation culturaliste dans les médias nationaux. Ils font référence tour à tour au Midi, à Marseille ou à la Corse. Voici un extrait tiré du *Journal du Dimanche* :

De purs dialogues à la Audiard, ces écoutes téléphoniques entre les frères Guérini ! Laurent Ruquier pourrait en faire une pièce tellement les deux frères, Jean-Noël, président PS du conseil général des Bouches-du-Rhône, et Alexandre, entrepreneur en décharges d'ordures, manient une langue théâtrale. À lire les comptes rendus sur procès-verbaux, mêlant transcriptions phonétiques du corse, onomatopées et bordées de jurons, on entend leur accent chantant du Sud. Se dégage aussi une drôle d'ambiance. « L'ambiance de la côte », résume un enquêteur [...].

Les deux frères, apparemment par peur des écoutes, alternent le corse et le français. Ce même 27 avril, ils se reparlent à 16 h 41, uniquement en langue corse, que les gendarmes transcrivent phonétiquement. Sauf pour quelques jurons d'Alexandre (« ce fils de pute », « c'est vraiment une salope, hein ! »), Jean-Noël le reprend : « Parle en corsu, enfin ! »²².

Voici comment, dans un article censé rendre compte d'une affaire judiciaire, avec la retranscription d'écoutes téléphoniques, apparaissent des références à des phénomènes réputés du Midi comme « l'ambiance de la côte ». Ces citations d'enquêteurs anonymes légitiment des commentaires relevant du cliché et du

21 Fred Guilledoux et Denis Trossero, « Aux couleurs d'un dossier "mafieux" », *La Provence*, 28 novembre 2012, p. 3.

22 Laurent Valdiguier, « Dans les secrets des frères Guérini », *Le Journal du Dimanche*, 19 février 2011.

sens commun : le langage théâtral, l'accent « chantant » et le parlé vulgaire et grossier, sur lequel plusieurs articles de presse s'attardent longuement. Tout cela est en lien avec la langue corse, supposée incarner, comme par essence, le caractère secret d'une conversation.

Ce levier est facile à agiter et suscite l'adhésion de larges parties de l'opinion publique surtout, vu de Paris, auprès d'une bonne partie de la presse nationale. Cela devient ainsi audible et participe à la dénonciation de phénomènes pour lesquels les explications liées à la culture et à l'appartenance ethnico-territoriale apportent un supplément d'âme et une couleur folklorique²³.

214 Marseille, cible de rhétoriques essentialistes et culturalistes, offre des opportunités à des acteurs en quête de visibilité dans le champ médiatique local et national. Dans ce contexte, Marseille devient un laboratoire de la dénonciation de la politique, de la part d'entrepreneurs en moralisation. L'exemple le plus intéressant est celui des lourdes accusations portées par le député socialiste Arnaud Montebourg contre les pratiques existant au parti socialiste des Bouches-du-Rhône et contre son leader Jean-Noël Guérini au début des années 2010.

Le 2 mars 2011, l'hebdomadaire *Le Point*, suivi le lendemain par *La Provence*, publie un rapport confidentiel adressé à la secrétaire nationale du PS, Martine Aubry, le 8 décembre 2010 par Arnaud Montebourg, ex-secrétaire national du PS, après une visite à Marseille en juin 2010²⁴. Plusieurs aspects du fonctionnement de la fédération socialiste des Bouches-du-Rhône sont pointés et durement dénoncés : l'emprise du conseil général sur le parti, le clientélisme, les méthodes autoritaires de Jean-Noël Guérini, les pratiques de menace et d'intimidation utilisées à l'encontre de militants, élus et fonctionnaires des collectivités locales. Dénonçant une politique de la machine clientéliste, le document est particulièrement explicite, voire virulent :

[...] Tout le système fédéral est construit autour de la domination du conseil général sur le parti. Le conseil général, machine à distribuer des postes d'élus ou d'employés, est utilisé comme instrument clientéliste, non pas aux fins de développer le parti, combattre la droite, faire rayonner nos valeurs et notre idéal, mais tout au contraire à asseoir sans partage le pouvoir de son président sur le parti, sur les autres collectivités locales, que ce soit l'agglomération marseillaise ou, jusques et y compris, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

23 Pour une critique très pertinente du culturalisme dans un autre contexte, voir François Buton, André Loez, Nicolas Mariot et Philippe Olivera, « 1914-1918 : retrouver la controverse », *La Vie des idées*, <http://www.laviedesidees.fr/1914-1918-retrouver-la-controverse.html>, mis en ligne le 10 décembre 2008, consulté le 18 avril 2017.

24 François Tonneau et Philippe Faner, « Le rapport qui fait mal au PS », *La Provence*, 3 mars 2011, p. 2.

L'argent public y est notoirement utilisé pour faire pression sur les élus socialistes afin de s'assurer de leur soutien sans faille – pour ne pas dire leur docilité – quand il ne s'agit pas de leur silence, là où, au contraire, le parti qui est chargé de délivrer les investitures, devrait pouvoir organiser le débat et le contrôle des élus socialistes afin de discuter avec les militants, des orientations politiques de leurs grands élus. [...]

Le contrôle sans limites de Jean-Noël Guérini sur le parti s'exerce par la mise en place systématique à la direction des sections marseillaises d'employés du conseil général, substituant aux règles de pluralisme appartenant à la tradition du parti, celle d'un clientélisme féodal où la soumission et le culte du chef ont désormais cours : 13 des 18 secteurs marseillais sont directement contrôlés de cette façon. Le poids acquis du conseil général sur le parti pèse extrêmement lourd sur les élus, tant l'obtention des subventions pour des associations locales est malheureusement liée au degré de fidélité que les élus ont à l'égard du président [...]²⁵.

Au-delà de son contenu – en bonne partie repris avec un tout autre langage, par la commission d'enquête du PS national présidée en 2014 par Alain Richard – ce rapport doit être interprété à la lumière du contexte local et national d'opportunité et du parcours d'Arnaud Montebourg.

Le 20 novembre 2010, seulement 18 jours avant la remise du rapport sur la fédération socialiste des Bouches-du-Rhône à Martine Aubry, Arnaud Montebourg s'était déclaré candidat à la primaire socialiste pour l'élection présidentielle de 2012. La campagne de la primaire présidentielle démarre juste quelques semaines après les révélations de Montebourg. Son rapport et sa révélation médiatique comportent deux issues profitables en vue de la réalisation de ses ambitions politiques. La première est une intense visibilité politico-médiatique au démarrage de la campagne des primaires. L'affaire Guérini et celle de la fédération socialiste des Bouches-du-Rhône sont souvent évoquées lors des débats de l'automne 2011. La deuxième est son très bon résultat, inattendu, au premier tour des primaires d'octobre 2011, où il termine en troisième position, derrière François Hollande et Martine Aubry, avec 17,2 % des voix au plan national et 20,6 % dans les Bouches-du-Rhône. Il paraît évident qu'au-delà du contenu des dénonciations, cette affaire de la fédération socialiste des Bouches-du-Rhône ne peut pas être lue indépendamment des luttes infra-partisanes et des batailles liées aux ambitions nationales de candidats à la

25 Arnaud Montebourg, *Rapport de constatation sur les pratiques de la fédération socialiste des Bouches-du-Rhône*, Paris, Premier secrétariat du parti socialiste, 8 décembre 2010, <http://www.conventioncitoyenne.com/imports/rapport-federation-socialiste-2011.pdf> (par exemple), consulté le 18 avril 2017.

primaire présidentielle. La dénonciation d'une fédération du PS d'une ville aussi importante et en vue comme Marseille ne peut que donner une grande visibilité au candidat à l'origine de cette même dénonciation.

La dénonciation marseillaise d'Arnaud Montebourg s'inscrit en plus dans un parcours politique qui est celui d'un véritable « chevalier blanc ». Constatamment socialisé à sa profession d'avocat, puis à l'activité parlementaire par son activité de dénonciation et de moralisation de la vie politique nationale, il intervient notamment dans le domaine des affaires politico-financières. En qualité d'avocat, il s'implique dans les années 1980-1990 dans l'affaire politico-financière du Carrefour du développement²⁶. Avec Vincent Peillon, il anime, à la fin des années 1990, la mission parlementaire d'information sur le blanchiment des capitaux en Europe. S'opposant à l'immunité de Jacques Chirac, il propose en 2001 une résolution du Parlement tendant au renvoi du président de la République devant la commission d'instruction de la Haute Cour de justice. L'action de Montebourg dénonçant Guérini et la fédération PS des Bouches-du-Rhône ne peut donc pas être séparée d'un parcours jalonné de tels engagements, avec une accumulation de compétences juridiques et politiques dans la dénonciation de telles pratiques.

216

Seule une analyse à distance pourrait vraiment nous dire ce qu'il en est de ce processus de dénonciation et de critique de l'improbité publique à Marseille. Néanmoins, on ne peut pas nier que le processus de remise en cause et de dénonciation de la politique marseillaise, déjà en marche depuis la fin des années 1970, a connu une forte accélération depuis 2008. L'affaire Guérini, l'affaire Andrieux – non évoquée ici – ou l'affaire Montebourg et de la fédération socialiste de Bouches-du-Rhône s'accompagnent d'autres processus de dénonciation médiatiquement moins visibles mais à l'œuvre grâce à l'action de la magistrature comptable de la CRC et de la magistrature ordinaire. Depuis 2012, différents rapports de la CRC portant sur les trois collectivités locales et sur des institutions connexes sont de plus en plus diffusés par les médias. Un rapport de la CRC sur les subventions régionales au secteur associatif met en cause, certes sans aucune suite judiciaire, une subvention donnée par la région à un cousin de l'élus socialiste Samia Ghali. Des enquêtes de la magistrature judiciaire remettent en question des voyages qui auraient été offerts à des associations de personnes âgées dans les quartiers nord de la ville par le député socialiste Henri Jibrayel. Même Patrick Mennucci – pourtant

26 Il s'agit d'un scandale lié à la politique de coopération française en Afrique pendant la première présidence Mitterrand. Voir Jacques Derogy et Jean-Marie Pontaut, *Enquête sur un carrefour dangereux*, Paris, Fayard, 1987.

acteur très investi dans la dénonciation du clientélisme de Guérini et Gaudin lors des primaires des municipales de 2013 – a été inquiété par une enquête, classée sans suite. Elle visait le versement d'une subvention de la région à une association, l'Union des familles musulmanes, présidée par sa suppléante aux élections législatives de 2012. Assisterait-on donc, un peu à l'instar des enquêtes italiennes des années 1992-1994, à une *Mani Pulite* marseillaise? Rien n'est moins sûr, mais force est de constater une remise en question croissante de pratiques politiques à Marseille et en particulier du clientélisme. En corrolaire, le niveau de dénonciation publique s'accroît, à l'initiative des différents secteurs de la magistrature, des médias, traditionnels ou nouveaux – notamment la presse associative en ligne – et des acteurs politiques eux-mêmes.

Pourtant, les processus sociaux étant rarement linéaires et cohérents, la remise en cause réelle de ce système de gouvernement de la ville, fondé dans les années 1960 sur la redistribution clientélaire et inégalitaire des ressources publiques, a des effets aujourd'hui faibles²⁷. Face aux remises en question gestionnaires des années 1977-1985, avec la dernière période Defferre, et des années 1989-1995, face à la critique des magistratures, à celle des médias locaux et nationaux, ou à celle des hommes politiques, le système de gouvernement marseillais fondé sur la forte continuité politique des mêmes groupes et classes sociales a bien su se défendre. Les années 1995-2008 sont celles du partage des pouvoirs à Marseille et dans le département des Bouches-du-Rhône entre Jean-Claude Gaudin (droite) et Jean-Noël Guérini. Elles se caractérisent par un certain reflux de la critique, magistrature mise à part, mais aussi par une forte capacité des machines politiques au pouvoir à résister à la dénonciation sociale et à présenter des pratiques politiques stigmatisées à leur propre avantage.

27 Cesare Mattina, *Clientélismes urbains*, op. cit.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction : Le pain et le sel Silvia Marton & Frédéric Monier	7
---	---

PREMIÈRE PARTIE

GENÈSE D'UNE QUESTION POLITIQUE (XVIII^e-XIX^e SIÈCLE)

Corruption et malversations au XVIII ^e siècle : Réflexions autour de l'exemple languedocien Stéphane Durand	23
Du micropolitique à la corruption : Joseph II et l'idéal de l'État de police dans le Banat Benjamin Landais	37
Sanctionner le conflit d'intérêts dans la Valachie des années 1830. Une étude de cas : les sous-préfets Bogdan Mateescu	51

DEUXIÈME PARTIE

ÉTAT CONTEMPORAIN ET PRATIQUES DE POUVOIR (XIX^e-XX^e SIÈCLES)

Les recommandations à la fin du XIX ^e siècle au sein des Postes et Télégraphes du Vaucluse, entre pratiques de faveur et règles administratives Christophe Portalez	69
« <i>Funcționarism</i> » : La rhétorique de la corruption morale et institutionnelle au XIX ^e siècle en Roumanie Andrei Dan Sorescu	83
L'élitisme des réseaux : Les difficultés de la professionnalisation de la politique en Roumanie (1866-1914) Silvia Marton	97
Élus et recommandations dans le département de la Meuse au XX ^e siècle : Méthodologie et perspectives d'analyses Julie Bour	111
Un autre regard sur les relations industrielles : Clientélisme, faveurs et paternalisme dans le monde minier Marion Fontaine	123

TROISIÈME PARTIE
DISCOURS CRITIQUES ET RÉGULATIONS (XIX^e-XX^e SIÈCLES)

Le pouvoir à l'abri des sanctions. Les débuts du contrôle parlementaire en Roumanie Alexandra Iancu	137
Les pratiques de corruption dans la caricature électorale. Le scrutin de 1919 en Roumanie Domnica Gorovei	151
La fabrique socialiste de la morale : Intérêts, conflits et normes dans le parti de Léon Blum Frédéric Monier	177
Un cas majeur de corruption dans la Roumanie de l'entre-deux-guerres : L'affaire Škoda Matthieu Boisdrón	191
Dénoncer l'improbité publique dans une « ville maudite » : Acteurs, rhétoriques et contextes de la critique de la politique marseillaise depuis les années 1980 Cesare Mattina	205
Conclusion Olivier Dard	219